

# La Petite Tunisie

Dix-huitième année n° 922

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

Jeudi 19 Octobre 1905

Rédacteur en Chef **Em. LACROIX**

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS  
Direction à Paris, 6, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr. 80. la ligne — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## ATTAQUES ET ATTAQUES

Il conviendrait que l'on ne se livre qu'à bon escient à de violentes sorties contre les abus administratifs

On nous accuserait certainement d'être mal venu de critiquer les attaques, parfois violentes, auxquelles se livrent certains de nos confrères, envers certaines administrations.

En effet, nous nous honorons glorieusement, d'un long passé de luttes acharnées, souvent couronnées de victoires, contre tous les abus officiels.

La *Petite Tunisie* a, depuis qu'elle existe, depuis bientôt dix-neuf ans, sapé bien des puissances, basées sur les excès, dévoilé bien des turpitudes, et étalé au grand jour, les fantaisies des fonctionnaires et chefs de service, y compris celles du néfaste Millet, envoyé, grâce à elle, dans une éternelle disponibilité.

Actuellement encore, elle n'aurait guère de faillir à sa ligne d'action; elle ne rate, en effet, jamais l'occasion, de divulguer toutes les turpitudes, et elle n'a jamais eu de cesse, jusqu'à ce qu'il y fût mis bonne fin.

Aussi, répétons-le, ce n'est pas par fausse pudibonderie que nous avons parfois relevé les attaques de certains de nos confrères, souvent acerbes, en en faisant ressortir l'inanité.

Ce n'est pas un puritanisme tardif qui nous faisait agir.

C'était simplement le désir de remettre au point ce que le parti pris tentait de déformer. Aux griefs imaginaires, ou exagérés, nous nous contentions d'opposer la vérité.

Devons-nous citer à titre d'exemple la défense que nous avons prise de M. Roy et de M. Léal, devant la *camagne* injustifiée que l'on menait contre eux?

On avait oublié entièrement les services indéniables rendus par l'un à l'influence française en Tunisie; on avait fait bon marché de la réorganisation de nos services de police, de laquelle nous sommes redevables à l'autre, pour s'arrêter à de puérils reproches d'arabophilie, ou de coercition administrative.

Ces critiques infondées frisaient parfois l'insulte; on taxa l'un de gâtisme et l'autre d'impudence; ce fut alors que nous eûmes à nous immiscer dans la polémique, pour tenter de remettre les choses à leur place. Mais de là à prendre acte de cette tentative « pro justicia », pour nous accuser de mollesse subite, il y a loin.

En effet, il serait absurde de déclarer que tout va pour le mieux dans la meilleure des Tunisies,

parce que de rares fonctionnaires, ayant l'exacte compréhension de leurs devoirs, s'y conduisent correctement.

Nous avons précisément été amenés à faire la constatation opposée dans notre « lettre ouverte », adressée la semaine dernière à M. Chaumet.

Aussi, lorsqu'il y a lieu à critiquer les actes de nos dirigeants, sommes-nous les premiers à partir en guerre.

Nous n'avons jamais hésité à rompre avec les chefs de service et les administrations, avec lesquels nous entretenions jusque là d'amicales ou d'indifférentes relations, pour peu que leur façon de comprendre leurs attributions ne cadrât plus avec notre point de vue.

Devons-nous en effet opiner du bonnet et trouver que ce que les fonctionnaires de nos amis font est bien fait, lorsque cela n'est pas ?

Non, et l'exemple ne nous est pas long à trouver, bien que nous ne désirions pas trop nous y allonger.

Ces jours-ci, dans une cérémonie officielle d'inauguration, un chef de service prenait la parole.

Ce Directeur n'avait jusque-là pas donné prise à la médisance, ayant eu la rare chance d'avoir un récent prédécesseur, qui supporta de grandes responsabilités, lorsqu'on découvrit de graves irrégularités dans son administration, irrégularités qui assoiffèrent la population tunisoise.

Ce chef de service, ayant pris la parole, laissa échapper certaines appréciations fort regrettables, sur lesquelles nous aurons à revenir avec insistance.

Il n'affirmait rien moins que le passage à l'état de fait acquis d'une spoliation en règle dont les tribunaux vont avoir à s'occuper, ce qui fait que nous ne faisons qu'effleurer le sujet, ne désirant en rien préjudicier au cours de la justice, qui aura à en punir les auteurs, quels qu'ils soient.

Eh, bien ! nous n'hésitons pas à reconnaître que, du jour où cette affirmation pour le moins osée passa par la bouche de ce directeur, que n'excuse pas la chaleur communicative du banquet, ce dernier est tombé du piédestal où nous avions travaillé à le hisser.

Il y a attaques et attaques, comme, du temps de Molière, il

y avait fagots et fagots... Nos attaques, à nous, se sont fondées, comme toujours elles l'ont été, et leur violence sera en raison directe de leur justice.

Jean-Sans-Peur.

## Nos Echos

Au Tribunal civil

A l'audience du mardi 23 octobre sera appelée et plaidée, au Tribunal civil, l'instance Touami ben Saïd et autres, de Kalaa-Djerda, contre Bellot et autres de Tunis en nullité de prétendus contrats de concession dont se targuent ces derniers pour indûment accaparer les phosphates appartenant aux demandeurs en toute propriété.

Ces derniers seront représentés par MM. Pietra et Carrigues.

On connaît le bon talent et la compétence du premier. Nous n'avons plus à faire l'éloge du second qui a fait preuve d'une éloquence et de capacités hors ligne à l'audience du tribunal même, où il plaïda pour les Ouled-Chikh.

Annonçons également qu'à cette occasion, une brochure est sous presse, qui sera lue avant le jour de l'audience. Ce mémoire lumineux éclaircira du jour vigoureux les dessous bruxes de cette affaire et permettra aux plus profanes d'acquiescer à la parfaite connaissance.

La dernière de Belka

La série de ce dige favori des dieux déchus n'est pas près d'être close. Voici encore un petit bas-fait à son actif: un jour que Belka avait besoin d'argent, il alla voir son son parent. Si el Aziz premier ministre de Sinut et en maître-tapeur patenté, il imagina de lui raconter qu'il allait marier sa ceur et que 4000 fr lui seraient nécessaires pour accomplir dignement cette hymnéee

Pour qui connaît les mœurs arabes le peu de moyen de contrôle dont disposait le premier ministre, lui firent avaler la boude, et verser la somme demandée.

Le plus curieux de l'histoire, c'est que le malheureux Aziz, ne disposant pas à ce moment-là d'argent lui confia des bijoux en gage pour se procurer de la monnaie et que depuis il attend encore sa joaillerie.

N'est-ce pas qu'il est intelligent, mons Belka ?

A l'Hivernale

Nous croyons savoir que notre sympathique concitoyen, M. Attia, s'est démis de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société des Stations Hivernales Africaines du Nord, pour des raisons de santé.

Il nous est loisible de prévoir que sa succession sera dévolue à M. de Farconnet, qui secondait si activement M. Attia dans ses fonctions à l'Hivernale. L'affabilité et l'amabilité de M. de Farconnet en feront

the right man in the right place. Nous l'en félicitons.

La "Malvina"

Le paquebot *Malvina* a failli sombrer corps et biens.

Mais ce qu'on sait moins, ce sont les prodiges d'héroïsme et de courage déployés par six détenus des travaux publics, déchaînés à temps par les gendarmes qui les accompagnaient.

Ils procédèrent au sauvetage d'un grand nombre de femmes et d'enfants, aux risques et périls de leur vie propre.

Nous faisons avec nos confrères d'Algérie appel à la bienveillance de notre vénéré Président de la République; nous le supplions d'honorer la fin de sa belle carrière, par un acte de haute signification: la grâce complète des six héros du drame de la *Malvina*.

M. Gazaniol

Nous avons eu le plaisir de serrer la main à Monseigneur Gazaniol, ancien évêque d'Hypo-Zarite, qui va passer quelques jours à Tunis pour y soigner une maladie d'yeux.

Nos souhaits de bienvenue à l'évêque de Constantine qui est un des rares prélats républicains dont s'honore le clergé séculier.

## KALAA DJERDA

L'axe du débat

Il est un point unique, le seul intéressant autour duquel on gravite mais qu'on n'ose pas aborder et pour cause, c'est celui de savoir s'il y a eu échange légal, régulier, valable des terres phosphatières de Kalaa-Djerda avec des terrains quelconques.

Les principes du droit sont cependant connus, certains, indestructibles.

On ne peut échanger que ce que l'on a, c'est-à-dire que ce que l'on possède.

Or, les dévolutaires de Kalaa-Djerda avaient-ils le droit d'échanger leur terre habous avec un terrain autre? Avaient-ils le droit, eux seuls, de déclasser ce habous et de le transporter sur des terres de valeur moindre?

Evidemment ils n'avaient pas ce droit.

Ils ne pouvaient méconnaître l'intention du fondateur, qui est un véritable testament institué précisément pour empêcher toute vente, toute cession, toute aliénation, tout échange, toute disparition de l'immeuble déclaré habous.

Par conséquent les dévolutaires n'ont qu'un droit de jouissance et d'exploitation. Rien autre.

Ils ne peuvent disposer contre la volonté du fondateur des lieux laissés par celui-ci avec une affectation particulière.

Aller au delà, ce serait proclamer — ce ne serait peut-être par un mal si la mesure était générale — l'inefficacité du habous, l'inefficacité de la volonté du fondateur et la liberté pour les bénéficiaires de vendre les leurs ou de les échanger ce qui est la même chose.

Les dévolutaires sont des mineurs qui ne peuvent que gérer et administrer.

Personne ne peut toucher à la fondation et se substituer à elle. Voilà le droit.

Mais, dans le cas de Kalaa Djerda, non seulement l'échange est radicalement nul, car le mokaddem n'est lui-même qu'un administrateur et il n'a pas le droit de vendre, de céder, ou d'échanger, même quand il aurait le pouvoir de tous les dévolutaires, parce que les règles qui régissent les habbous s'opposent à toute mesure d'aliénation et de dépossession, mais encore parce qu'une partie seulement des dévolutaires avaient adhéré en principe, à l'origine, à une transmission de bien consentie dans l'ignorance ou ils étaient alors de la valeur et de l'importance de ce bien.

Si donc les dévolutaires pouvaient traiter s'ils n'étaient pas frappés d'incapacité par la loi qui les régit et par la nature des biens ils pourraient toujours demander la nullité de l'échange comme constituant un contrat léonin comme un acte rescindable pour cause de lésion de plus de sept douzième, pour cause de vol, de fraude etc.

Mais ici une fraction seulement des dévolutaires ont consenti à l'échange, et il suit de là que cet échange est nul sans valeur, même s'il avait été autorisé par l'administration des habbous.

Les femmes, en effet, dévolutaires comme les mâles, héritières comme eux, ont été exclues et n'ont pas participé à l'échange.

De plus les mineurs n'ont pas été représentés.

A tous les points de vue cet échange doit être considéré comme inexistant.

Comme conséquence, inexistante aussi, la sentence arbitrale puisqu'elle manque de base et ne pouvait fixer les parts de M. Targe et celles de M. Bellot sur une propriété qu'ils n'avaient pas, qu'ils ne pouvaient pas acquérir, qu'ils ne pouvaient échanger ni exploiter.

Dans tout cela il n'y a donc comme le disait le groupe Peloni-Targe en 1895, en une brochure que nous avons sous les yeux qu'une vaste entreprise de chantage. Rien de plus.

Le résultat sera l'annulation des prétendus contrats d'échange.

Et l'on verra ceci:

La Société des Phosphates assignera M. Magné-Magni duquel elle tient ses prétendus droits en paiement de dommages-intérêts.

M. Magné-Magni, se retournera contre M. Donegani qui lui a cédé.

M. Donegani assignera, à son tour M. Bellot;

Et les dévolutaires ont déjà assigné à leur tour celui-ci et fait condamner celui-ci par défaut en deux cent mille francs de dommages-intérêts pour le préjudice subi et résultant des manœuvres qui depuis dix ans, tendent à leur enlever leur patrimoine.

Ainsi, il y a encore de beaux jours pour la procédure.

Pendant ce temps, les phosphates reposent à l'endroit où ils séjournent depuis des siècles, et personne n'y gagne grâce à l'incurie et à la complaisance administrative.

Espérons que le Tribunal fera droit







# M. MADRUS

et la

## COLONISATION

La pénétration pacifique et les agents de l'influence Française

Le Docteur Mardrus, que nous avons eu comme hôte en Tunisie et dont la compagne, Mme Delarue-Mardrus, a écrit de si poétiques pages sur la Tunisie, vient de donner à une revue parisienne ses vues sur la colonisation française, et de tresser des lauriers à M. Roy, notre ex-secrétaire général.

« Nous pouvons certainement a dit en substance le Docteur Mardrus, réussir au Maroc à ré-aliser cette « pénétration pacifique, qui n'est certainement pas une chimère, qui est possible, mais avec du tact, du doigté, de l'intelligence, et surtout, ajoutait-il en insistant, avec la connaissance parfaite de la langue et des choses arabes.

« Il ne suffit pas d'envoyer au Maroc des commerçants, des financiers, ou « trois instituteurs » et « trois médecins », comme on l'a proposé. Notre œuvre marocaine doit consister dans une entente directe avec les tribus, auxquelles nous nous mêlerons par la porte ouverte de notre frontière algérienne. Ce n'est point par Tanger que pénétrera notre influence : c'est par Fez.

« Ce serait une grave erreur de contribuer, par notre action à fortifier l'autorité du sultan Abd-el-Aziz, laquelle est contestée par la plupart des tribus indépendantes. Les gens de Fez n'ont aucun respect pour lui, ne faisons pas de la cohésion avec de l'anarchie. Le sultan actuel appartient à une famille qui, d'après les auteurs musulmans, possèdent une lacune dans son arbre généalogique.

« Le seul chérif qui soit un descendant authentique — sans interruption aucune du Prophète, en droite ligne du Prophète, par une série ininterrompue d'ancêtres authentiques.

« Et aujourd'hui, lorsque le sultan Abd-El-Aziz doit voyager en pays indépendant, il prend soin d'avoir avec lui, pour main-

tenir le respect, le chérif d'Ouazzan.

L'avis du docteur Mardrus est donc que la France doit envoyer au Maroc des fonctionnaires connaissant la langue et capables de se mêler à la vie des musulmans.

c'est le chérif d'Ouazzan, Mouley Ahmed ; c'est lui l'héritier de la Baraka (bénédiction) qui lui vient — Outre les fonctionnaires de choix, il faudrait aussi, ajoute le docteur Mardrus, que la France doit envoyer au Maroc quelques personnalités éminentes du monde savant. Il existe à Fez une élite de bourgeoisie intellectuelle, que nous aurions intérêt à gagner à nos idées.

Quelques français, initiés aux choses arabes, instruits, ayant du tact, n'ayant aucun caractère officiel, feraient comprendre bien des choses aux lettrés de Fez, et par eux notre action deviendrait prépondérante aux Maroc.

Pour illustrer son idée, le docteur Mardrus cite deux Français qui à ses yeux, lui paraissent remplir toutes les conditions requises pour réussir en pays arabe : le général Lyautey, et M. Roy, secrétaire du général du Gouvernement Tunisien.

« Ces deux hommes, dit le Docteur Mardrus, sont des modèles à signaler. Ils ont rendu d'immenses services à leur pays, en se mêlant aux populations arabes, en se faisant aimer d'elles, et faisant aimer, en même temps, le nom de la France. »

### CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend : un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont données les mardi, jeudi samedi et dimanche ; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi ; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre ; un bar américain etc.

## AGENCE FRANCO-TUNISIENNE

EXPÉDITION ET TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

### ADOLPHE BELLAÏCH

12, Rue Es-Sadikia, 21, succursale : Quai-Port — Tunis

Agence en douane — Transit — Camionnage — Déménagement

SERVICE SPÉCIAL DE TRANSPORT DE BAGAGES

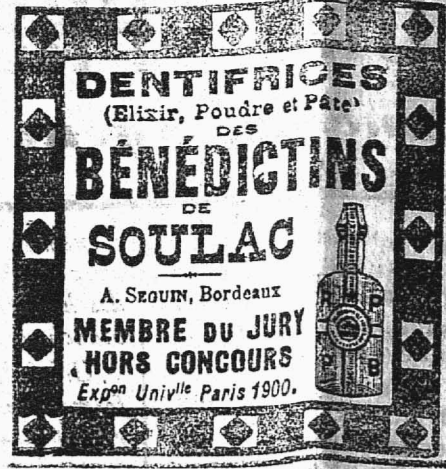
à domicile en gare, dans les hôtels

Enregistrement direct des bagages pour toute destination

Colis ordinaires enregistrés : 0,50 Petits colis non enregistrés : 0,25

MAISON DE CONFIANCE

Seuls employés portant la casquette grise. Correspondant à Marseille Agence Bernard, 32 rue de Mazenod.



VIENT DE PARAÎTRE

Grand annuaire général de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

XXIV<sup>e</sup>

par R. LE BOURGEOIS, Directeur

Ouvrage subventionné par le gouvernement général et la résidence de Tunis

Honoré des souscriptions des ministères, des chambres de commerces, mairies, hôtels et tout le haut commerce algérien, tunisien, français et étranger.

Prix : 12 fr. Port en sus hors d'Alger. Poids 3 kil. 550

Dépôt chez les principaux libraires de Tunis.

## VIN, BAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE

F. Bernet

23, Rue d'Italie

Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.

## INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste

place de la Résidence, Entrée 3, rue de Rome

Régénérateur universel, remède contre l'anémie ces pays chauds régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4, Avenue d'France, Pharmacie Estragnat.

## Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FIORINI

propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse

1er étage

TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

## SPÉCIALITÉ DE RAVIOLI & CASSATE

Vins Fins de la Maison Raff de Naples

Vins du Piémont - Vin du Chianti

Salons Réservés

## A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

### FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge raffine 1,30 le litre

" " fin 1,00

" " ordinaire 0,75

de la Maison A. Danlos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guilli de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure PI BON

Spécialité de lait desséché

## HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes microbicides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf, son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défendre des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NER

## J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia

TUNIS

## PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DATYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Macparlinacés ntes et disques

## Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

## Mercerie Parisienne

J. BISMUTH

6, Avenue de France, 6

Seul dépôt du Gant Perrin et des

Parapluies Revel Père & fils

Fournitures complètes pour la

couture. Dentelles, Broderies, Rubans

Voilette et fourrures.

Parfumerie de 1ère Marque.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)

DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS

DÉTONATEURS, MÈCHES DE SURETÉ. PRIX TRÈS MODÉRÉS

Depositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm

Place de la Résidence — TUNIS

## A LA VIEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS — Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguier

E. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise

VINS FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur — Célérité dans les Commandes — On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

Le gérant Joseph Cohen

# TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1<sup>ER</sup> ORDRE

HOTEL DE 1<sup>ER</sup> ORDRE

150 CHAMBRES & SALONS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN -- JARDIN D'HIVER

Seul hôtel à Tunis avec ascenseur. Tout confort moderne.



# ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Hors Concours. AUG. Ducros, Agent - Tunis

aux justes réclamations des dévolutaires qui seront développées ces jours-ci par un maître éminent du barreau métropolitain, M<sup>e</sup> Garrigues, et qu'il brisera enfin ce faisceau de convoitises. JUSTUS.

## NOTRE RAPORTEUR

La Tunisie a cette année, un rapporteur qui, avant de rédiger son rapport, se paye le luxe d'une documentation sur place.

Nous croyons opportun de donner, à l'occasion de son séjour, quelques détails biographiques :

M. Charles Chaumet est né à Prignac et Cazelles (Gironde) le 21 février 1866. C'est un jeune, qui va doubler le cap de la quarantaine, et qui a fait ses armes dans le journalisme, en écrivant dans la *Gironde*, le grand journal bordelais.

C'est donc un des nôtres, un publiciste de la bonne école, sur la compétence duquel on peut compter : il saura discerner les atouts de nos services administratifs, et ne fera certes pas fi de la documentation largement fournie, que lui apporte la presse tunisienne ; ce sont là matériaux qu'un journaliste de race pas-sé homme politique, ne saurait dédaigner sans manquer à son passé...

\* \*

M. Charles Chaumet a été élu pour la première fois député de la circonscription de Bordeaux le 11 mai 1902, au scrutin de ballottage, par 6944 voix, contre 4790 à M. Albert Chiché, député sortant, nationaliste.

Au 1er tour, voici comment je décomposait le scrutin : M. Chaumet, 5558 voix ; Grossard, avocat, nationaliste, 2244 ; Chiché, 2737 ; H. Bordes, armateur, 2331 ; Buscaillet, conseiller municipal socialiste guesdiste, 1512.

\* \*

La *Petite Tunisie* se fait un plaisir d'inviter le rapporteur de la Tunisie, à assister à l'audience du tribunal civil de lundi prochain, où sera plaidée la sensationnelle affaire de Kalâa Djerda. M. Chaumet y aura l'occasion d'entendre M<sup>e</sup> Garrigues, son compatriote. M<sup>e</sup> Garrigues est né en Gironde, le prestigieux avocat métropolitain, développer avec son grand talent l'histoire de la tentative de spoliation, dont est victime une tribu de quatre cents arabes, de la part d'un groupe de français, à la tête desquels vient M. le Vice-Président de Chambre de Commerce de Tunis, officier d'Académie.

M. Chaumet emportera de cette au-

dicence une impression édifiante, et de curieux aperçus sur la façon dont est comprise en Tunisie la colonisation française.

Il se croira au Congo !

## Erreurs à réparer

Comment tirer Bizerte de la crise qu'il traverse, en faisant du port la tête ligne du courrier de France

Lorsqu'on parla d'aménager à Tunis, au fond du Bahira, un port commercial, plusieurs crièrent à l'utopie.

C'était, disait-on, un non-sens, d'aller creuser dans la vase du lac, une rade à grand renfort de millions.

Sans être absolument de cet avis pessimiste, nous reconnaissons volontiers que la création d'un port de commerce à Bizerte eût été beaucoup plus préférable.

En effet, Bizerte a tous les atouts pour cette destination ; citadelle avancée de l'extrême nord tunisien, elle est beaucoup plus rapprochée que Tunis de tous les grands ports méditerranéens.

D'autre part, il faut reconnaître que la profondeur de son lac et ses avantages naturels, sa situation privilégiée, à l'abri des emprises de la haute mer et de ses houles, auraient été autant de facteurs qui eussent assuré sa vogue et son succès, si, dans la lutte de rivalités qui la sépare de Tunis, cette dernière n'avait remporté la victoire.

Aussi bien, ce n'est point pour récriminer contre les errements passés, que nous faisons ces constatations trop réelles : mais, en ce moment où chacun émet son idée, plus ou moins logique, sur la façon la moins onéreuse et la plus efficace de tirer Bizerte des embarras où elle s'empêtre, par la faute de ceux qui placèrent son arsenal à dix-huit kilomètres d'elle, ne la laissant même pas jouir des avantages économiques des postes de guerre.

Le meilleur moyen, à notre avis, de tirer Bizerte d'affaire, serait d'en faire la tête de ligne des courriers de France, sans que cela cause de préjudice sérieux à Tunis.

Nous nous expliquons :

Actuellement, pour relier notre cité « Toulon africain », il n'y a que la ligne ferrée du B. G. : quatre-vingt-dix kilomètres de voie, pour un trajet maximum à vol d'oiseau de soixante kilomètres.

Nous ne nous expliquons pas pourquoi on lésine plus longtemps à construire une ligne qui fasse le parcours directement, sans méandres inutiles et très aisément évitables.

Cette ligne, qui serait la voie normale, comporterait des trains express sans arrêts intermédiaires, avec, pour mode de locomotion idéale, l'électricité.

Cela mettrait Tunis à une heure tout au plus de Bizerte. Ce système de correspondance avec le courrier maritime, raccourcirait notablement le trajet Tunis-Marseille tant pour les passagers que pour les marchandises, tout en réduisant les frais de transbordement, grâce à des tarifs économiques à élaborer.

D'autre part, la création à Bizerte d'un port de relâche, et la mise en circulation entre Marseille et la Tunisie, de gros paquebots rapides qui permettraient de faire le trajet en vingt-six heures et moins, donnerait la possibilité d'un trafic plus fréquent.

Toutes idées qui méritent d'être prises en considération par les pouvoirs publics, à moins que les dits pouvoirs, ne se veuillent désintéresser de Bizerte.

## MÉDAILLON

### L'Enfer

Il paraît que Satan lui-même ne veut pas de mon âme ; en effet, mon ami et confrère Jacques Coeur vous annonçait il y a quelque temps, que ce pauvre Flamberge venait de rendre sa vilaine âme au diable, ce que ça a dû faire plaisir à certains gens !

Seulement, comme un algairé témoin d'une affaire de divorce, Jacques Coeur ne vous disait pas toute la vérité.

J'ai bien tenté, il est vrai, un petit voyage (moins agréable que celui de Zaghonan), chez ce cher Lucifer ; je dis : j'ai tenté parce que, débarquant du yacht à Caron devant les portes d'airain de l'enfer, je fis reçu par le Diable en personne qui refusa net de me laisser pénétrer dans son domaine, sous le prétexte que mon âme était trop... vilaine et trop pire.

Finsistai avec d'autant plus d'énergie, qu'à travers l'his entre-baillé, je vis une foule de putes femmes, belles à faire damner S. Bérenger lui-même, se livrant, dans leur nudité affroliante à une rone échevelée ; mes yeux ardents, ne pouvaient se détacher de ce ravissant tableau, au fond duquel je voyais dans un tourbil-

lonnement fou, des seins fermes et ronds avec des petites fraises roses au bout, des hanches aux rondeurs éclatantes de blancheur et des mollets dodus.

Grisé, je n'entendais pas les ordres formels de Lucifer, d'avoir à déguerpir au plus vite, et, juste au moment où ces beautés idéales commençaient un *cake-walk* voluptueux et suggestif, je reçus sur la nuque un formidable coup de Trident, (comme retour de Zaghonan) et j'entendis Satan dans un rictus sardonique, me crier : « Impudent ! tu as été marié pendant t de longues années et tu veux entrer en Enfer ! « Ton enfer tu l'as eu sur la terre : « tu dois maintenant chercher le Paradis, tu l'as bien gagné ! Tiens, tu me dégoutes ! redescends sur la planète, mais méfie-toi de cet être charmant et mignon qui nous vient d'une... « côtelette, et qu'on nomme : La Femme, et dont un spécimen veut carresser le visage de ce pauvre Ganonna « avec le manche d'argent d'une ombrelle. Si, cependant, malgré ces conseils d'ami, tu veux toujours te rôtiir « aux flammes éternelles, ne te méfie pas et tuseras exancé, car la femme en entier, dans tout son être, en tout et pour tout : C'est l'Enfer !

« Il est bien entendu que j'accepte les gracieuses lectrices de la *Petite Tunisie* qui naturellement, sont charmes mantes toutes... moins deux La « mère Lustucru et sa... pupille »

La chute fut terrible ! en traversant comme un aéroplane dans une descente vertigineuse les couches de l'atmosphère bleue, j'entendais toujours le rire claironnant et les paroles ironiques de Satan et je me disais : encore une illusion qui s'envole si seulement c'était la dernière !

En attendant, me voilà revenu parmi vous et ma plume trempée aux flammes de l'Enfer, par conséquent tres-dûre, me permet dire : gare à Flamberge.

## BOOK-NOTES

Régime d'exclusion — Nous nous contentons de mentionner des mesures impopulaires prises par l'association avec nos confrères de la « Dépêche, du Courrier et du Figaro » contre l'expulsion des indigènes du syndicat de la Presse Tunisienne. Les raisons données fleurissent d'une lieue l'administration officielle et puant à plein nez le régime congolais.

### Notes sans portée

Autour d'une peau  
A la seule annonce de la prochaine brochure qui va circuler dans Tunis, venant en droite ligne de Bruxelles,

nous recevons un tas de réclamations d'élégantes ou de pseudo-telles de Tunis.

Ces « chères dames » partent en guerre, contre la délatrice, qui court sur les brisées de Bidegain, en dévoilant les trois points de ces dames.

Voici en quels termes, un groupe d'entr'elles s'exprime :

Réponse à un entr'flet, paru dans la « *Petite Tunisie* » du 12 octobre 1905, en ce qui concerne la langue de vipère, qui est comme première, dans un des premiers magasins de Tunis :

Quelques élégantes de la société Tunisienne et ex-cliantes dudit magasin prient Mme X, avant de faire ressortir les imperfections de la nature, de vouloir bien se mettre dans le costume d'Ève, devant une psyché, où elle pourra tout à son aise contempler la peau de son ventre qui est ridée et érevasée, comme une vieille peau de tambour.

Quant à sa poitrine, « elles craignent » (sic) que les chevieres, ne lui « réclament » (sic) un droit pour la concurrence qu'elle fait à leurs chères, quoique ces dernières aient un avantage sur elle, ayant de jolis bouts à leurs p.s, chose que Mme X, non seulement ne possède pas, mais a, à la place, deux fossettes aussi blanches que la peau d'un nègre.

N'est-ce pas que la précision documentaire excusa l'imprécision stylistique.

(A suivre).

## Réunion du syndicat de la presse

Samedi à deux heures 1/2 aura lieu une Assemblée générale des membres du syndicat de la Presse dans les bureaux du Progrès de Tunis, 22, rue Es-Sadikia. Les questions portées à l'ordre du jour sont : 1<sup>o</sup> Application à ce syndicat de la Presse Coloniale ; 2<sup>o</sup> Admission des journalistes indigènes ; 3<sup>o</sup> Fête au profit du syndicat ; 4<sup>o</sup> Question diverses.

Une inauguration. — Le Commerce vient d'installer Rue es Sadikia, un local très bien compris où se tient une exposition fort engageante où les négociants et Industriels de Tunisie peuvent envoyer leurs articles et produits.

L'inauguration en a eu lieu très brillamment samedi dernier.

Au Rossini. — La troupe Achard a donné hier au politéama, une représentation de *Tire-au-flanc* qui n'a été qu'un long éclat de rire tordant une salle plus que comble.

La tournée annuelle de M. Frédéric Achard en venant nous donner semestriellement la fine fleur des succès parisiens, aura bien mérité de notre population, qui voudrait lui voir jouer *Tire-au-flanc* à deux ou trois reprises enoore.

Samedi le train de plaisir.

Avenue de France. — Les arbres rabougris et défunts de l'Avenue de France, demandant à être remplacés d'urgence, par de nouvelles plantations robustes et fournie, qui soient dignes d'ornez notre grande artère.

## Hunyadi Janos

Eau Purgative naturelle

## LE ROYAUME DES FONCTIONNAIRES

## LA VÉRITÉ sur le Protectorat Tunisien

... La Tunisie est un pays bizarre faisant théoriquement partie de notre domaine colonial, mais fermant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les pures fantaisies peuvent se donner libre cours, sous le couvert tout puissant de la réalité.

J. S.P.

(Suite)

### V. — Fonctionnaires. — Monopoles. Concessions.

Electeurs ? expliquons-nous, car, aussi bien, sur ce titre, on pourrait se livrer à quelque erreur d'appréciation regrettable... Electeurs, disons-nous électeurs à quoi, dans ce pays où règne le fonctionnarisme ? Electeurs à des assemblées consultatives et rien de plus : Chambres d'agriculture et de commerce mixtes, et consultatives

toujours ; Chambre d'agriculture du Nord, consultative encore ; conférence consultative, à l'usage de tout le pays et que les fonctionnaires-régnants font élire par trois castes de citoyens, divisant ainsi la colonie en trois partis distincts, excitant un antagonisme qui n'est pas fait pour leur déplaire. Partout où l'intervention du colon est tolérée, tout n'est que consolatif... Le colon ne peut jamais émettre que des vœux plus ou moins platoniques, et sur les seules questions qu'il plaît à l'autorité de lui laisser débattre, les décisions proposées dans les parloires consultatives n'ayant aucune sanction obligatoire ! En somme, aucune initiative n'est permise au colon tunisien ; il n'est consulté que pour la forme ; il n'a aucune connaissance du budget dressé en dehors de lui par les seuls fonctionnaires qui se le partagent comme ils le jugent à propos ; il ne collabore en rien et ne peut apporter aucun contrôle à l'administration qui régit ses affaires, à l'administration qu'il entretient de ses deniers et dont il est forcément réduit à attendre le bon plaisir, à exécuter les volontés.

Rien de surprenant, dans des conditions pareilles, à ce que le colon, à ce que l'émigrant français, libre et

républicain, ne s'empresse oint d'aller en Tunisie subir les caprices de fonctionnaires-autocrates !

\* \*

Sous le régime exclusif de fonctionnarisme absolu, le système des monopoles, des concessions arbitraires, du favoritisme sous toutes ses formes, se développe et fleurit comme plantes en serre chaude. La Tunisie, sous ce rapport, est le pays de la plus haute fantaisie. Les Beys vivaient surtout de monopoles de tous genres, les concessionnaires étaient ses fermiers généraux ; cette pratique était dans les mœurs, et c'est sans doute par respect pour ces mœurs que nos fonctionnaires la conservent avec soin.

Parmi les nombreux monopoles tunisiens, nous citerons celui qui a été concédé à la Compagnie Cuivreux-Hersent, en échange des travaux d'ouverture du port de Bizerte. Contre une avance de quatre millions seulement, on n'hésita pas à aliéner pendant soixante quinze ans la liberté d'un pays tout entier et le droit exclusif de pêche dans des lacs immenses et sur les côtes voisines... et tel fut en la circonstance le désir d'être agréable aux concessionnaires qu'on oublia,

dans les clauses du contrat, de réserver à l'Etat, à l'Etat pour l'usage duquel le port était ouvert, le droit d'y introduire en franchise sa flotte de guerre. Le monopole était là, rien à objecter ; quand les cuirassés voulurent entrer, il fallut payer la taxe exigée par la compagnie. L'Etat paie actuellement quarante mille francs par an pour avoir le droit de mouiller ses navires dans son propre port ; et ledit Etat doit, comme les simples citoyens verser également une forte indemnité à la même Compagnie, lorsque ses navires traversent le barrage des Pêcheries pour se diriger sur ou revenir de l'Arsenal situé au fond du grand lac !

Ce beau tour a été joué à la colonie et à l'Etat sous la résidence de M. Massicaut ; aujourd'hui, les fonctionnaires eux-mêmes s'en mordent les doigts, mais il est un peu tard. Le port de Bizerte reste désert ; le trafic maritime s'en éloigne par suite, des agissements de la Compagnie dont les tarifs exagérés sont prohibitifs ; la ville meurt de cette situation, tout commerce y étant impossible ; et la marine de guerre ne sait comment assurer ses approvisionnements, les arma-

teurs charbonniers reculant devant les prétentions exorbitantes de la Compagnie.

On comprendra facilement que ces concessions, ces monopoles, ces privilèges, doivent avoir les plus funestes conséquences et qu'ils nuisent étrangement au développement de la colonisation.

Le poisson est d'une abondance extraordinaire et d'excellente qualité sur les côtes de la Tunisie et dans ses grands lacs, qui sont de véritables viviers... La nature a placé là, sous la main de l'homme, une nourriture saine, inépuisable et dont, sans les monopoles, il vivrait largement et à peu de frais. Les monopoles des pêcheries de tout le pays entraînent fatalement l'élévation des prix de cet élément de consommation, si commun pourtant et dont les malheureux (la masse en Tunisie) sont privés désormais... Léon MONCELON

(A suivre.)